

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN892

présenté par

M. Jacques, rapporteur et M. Gassilloud

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« année »,

insérer les mots :

« , au plus tard le 30 juin, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de fixer au 30 juin au plus tard la communication au Parlement du rapport sur le bilan des OPEX-MISSINT, à l'instar de ce que prévoyait la LPM 2019-2025.